

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 OCTOBRE 2020

### COMPTE-RENDU SOMMAIRE

#### **Séance du 13 octobre 2020**

L'an deux mille vingt, le 13 octobre, à 20H00, le Conseil communautaire de l'agglomération de Cergy-Pontoise, légalement convoqué le 7 octobre 2020, s'est réuni à l'Hôtel d'agglomération, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul JEANDON, Président.

#### **ETAIENT PRESENTS :**

Madame Edwige AHILE, Madame Annie ALLOITTEAU, Madame Céline ALVES-PINTO, Monsieur Hamid BACHIR, Monsieur Abdelmalek BENSEDDIK, Madame Anne-Marie BESNOUIN, Madame Claire BEUGNOT, Monsieur Rachid BOUHOUCHE, Madame Rida BOULTAME, Monsieur Jean-Guillaume CARONE, Madame Christine CATARINO, Madame Annaëlle CHATELAIN, Madame Lydia CHEVALIER, Madame Marie-Madeleine COLLOT, Monsieur Elina CORVIN, Monsieur Xavier COSTIL, Madame Sylvie COUCHOT, Monsieur François DAOUST, Monsieur Marc DENIS, Monsieur Moussa DIARRA, Monsieur Benoît DUFOUR, Madame Cécile ESCOBAR, Monsieur Hervé FLORCZAK, Madame Hawa FOFANA, Madame Emmanuelle GUEGUEN, Madame Linda HELLA, Monsieur Thibault HUMBERT, Madame Elvira JAOUEN, Monsieur Jean-Paul JEANDON, Monsieur Laurent LAMBERT, Monsieur Raphaël LANTERI, Monsieur Gilles LE CAM, Monsieur Laurent LEBAILLIF, Madame Monique LEFEBVRE, Madame Harielle LESUEUR, Monsieur Jean-Michel LEVESQUE, Monsieur Laurent LINQUETTE, Monsieur Régis LITZELLMANN, Madame Marie MAZAUDIER, Monsieur Philippe MICHEL, Madame Léna MOAL-DEBOURMONT, Monsieur Eric NICOLLET, Monsieur Armand PAYET, Madame Véronique PELISSIER, Monsieur Emmanuel PEZET, Monsieur Guillaume POUJOL DE MOLLIENS, Madame Tatiana PRIEZ, Monsieur Eric PROFFIT BRULFERT, Monsieur Alexandre PUEYO, Madame Roxane REMVIKOS, Monsieur Alain RICHARD, Madame Keltoum ROCHDI, Monsieur Jean-Marie ROLLET, Monsieur Abdoulaye SANGARE, Monsieur Gérard SEIMBILLE, Madame Jennifer THEUREAUX, Monsieur Thierry THOMASSIN, Monsieur Joël TISSIER, Monsieur Frédéric TOURNERET, Monsieur Mohamed Lamine TRAORE, Monsieur Jean-Christophe VEYRINE, Madame Stéphanie VON EUW, Madame Daisy YAICH, Madame Malika YEBDRI, Monsieur Karim ZIABAT.

#### **ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :**

Sandra NGUYEN-DEROSIER ayant donné pouvoir à Malika YEBDRI, Alexandra WISNIEWSKI ayant donné pouvoir à Eric NICOLLET, Elisabeth STROHL ayant donné pouvoir à Eric PROFFIT BRULFERT.

**SECRETARE DE SEANCE : Gérard SEIMBILLE**

La séance est ouverte à 20h00

Désignation du secrétaire de séance en la personne de : « Gérard SEIMBILLE »

Approbation à l'unanimité des Procès-Verbaux du 17 décembre 2019, 4 Février et 16 juin 2020

**1. RAPPORT ANNUEL 2019 SUR LA SITUATION INTERNE ET TERRITORIALE EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET POINT SUR L'ACTUALISATION DU PLAN CLIMAT-AGENDA 21 (PCEAT)**

Après en avoir Débattu le Conseil :

1/ **DONNE ACTE** de la présentation du rapport annuel 2019 sur la situation interne et territoriale en matière de Développement durable,

2/ **DONNE ACTE** de la présentation de l'actualisation du plan climat-agenda 21.

**2. SOUTIEN À DES ACTEURS EN LIEN AVEC LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET LA BIODIVERSITÉ - O WATT CITOYEN : SUBVENTION ET ENTRÉE AU CAPITAL DE LA COOPÉRATIVE O WATT CITOYEN**

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :

1/ **ATTRIBUE** une subvention de 500 euros à l'association « Quelle Terre demain ? » pour le projet du collectif O Watt citoyen de mise en place du financement participatif des énergies renouvelables

2/ **DIT** que les crédits relatifs à cette subvention sont prévus au budget 2020 de la CACP, chapitre 65

3/ **AUTORISE** la prise de capital à hauteur de 10 parts sociales de 100 euros chacune au sein de la société coopérative O Watt citoyen, conformément au projet de statuts joints à la présente délibération, sous réserve de la création de la société

4/ **DIT** que les crédits relatifs à cette participation seront inscrits en décision modificative au budget 2020, chapitre 26

5/ **DESIGNE** Marc DENIS comme représentant de la CACP au sein de cette structure

**3. AGENCE RÉGIONALE DE LA BIODIVERSITÉ (ARB) : CONVENTION DE PARTENARIAT POUR UNE ÉTUDE SUR LA BIODIVERSITÉ DANS LES CIMETIÈRES**

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :

1/ **ADOpte** la convention partenariale entre la CACP et l'ARB-idf pour l'étude « COOL : Cemeteries, observation of life » ;

2/ **ATTRIBUE** une subvention de 3 500 € à l'Institut Paris Région (dont dépend l'ARB-idf) pour la réalisation de l'étude pour l'exercice 2020 ;

3/ **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la présente convention ;

4/ **DIT QUE** les crédits nécessaires sont prévus au budget principal 2020.

**4. OFFRE DE CONCOURS DE LA SOCIÉTÉ ENVIRO CONSEIL ET TRAVAUX (ECT) POUR LE RECYCLAGE ET L'AMÉNAGEMENT DE TERRES INERTES ISSUES DE CHANTIERS D'ILE-DE-FRANCE SUR DES PARCELLES DÉGRADÉES DE LA CACP SUR LA COMMUNE DE PUISEUX-PONTOISE**

**Après en avoir délibéré à l'unanimité et 5 abstentions le Conseil :**

**1/ SE PRONONCE FAVORABLEMENT** sur l'offre de concours proposée à la CACP par la société ECT pour le recyclage et l'aménagement de terres inertes issues de chantiers d'Ile-de-France sur des parcelles dégradées de la CACP sur la commune de Puiseux-Pontoise,

**2/ AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention d'offre de concours,

**3/ AUTORISE** la réalisation d'analyses de pollution des sols après évacuation des dépôts sauvages sur les deux parcelles et **DECIDE** de prévoir l'inscription des crédits correspondants au budget principal,

**4/ AUTORISE** la signature par le Président ou son représentant du document permettant à la société de déposer les demandes d'autorisations requises pour les travaux envisagés (autorisation de réalisation d'études et sondages, accord sur l'aménagement projeté).

**5. GRAND CENTRE - REPORT ET PROLONGATION DE LA MARAUDE D'INTERVENTION SOCIALE**

**Après en avoir délibéré à l'unanimité et 9 abstentions le Conseil :**

**1/ PREND ACTE** du redémarrage de la maraude d'intervention sociale sur le Grand Centre à partir du 1er novembre pour 4 mois,

**2/ PORTE** le montant de la subvention à Espérer 95 au titre de cette expérimentation de 90.000 € à 106 663 €,

**3/ APPROUVE** l'avenant à la convention du 4 février 2020,

**4/ AUTORISE** le Président ou son représentant à signer le présent avenant,

**5/ DIT** que les crédits relatifs au versement du solde de cette subvention seront prévus au budget 2021 du la CACP, chapitre 65, nature 6574, 16PSE10355

**6/ AUTORISE** le Président ou son représentant à rechercher des partenariats et des financements pour la pérennisation éventuelle de ce type d'actions ainsi que sa généralisation à l'échelle de l'agglomération.

**6. CHAUFFAGE URBAIN - FONDS DE SOLIDARITÉ : PARTENARIAT AVEC LE FONDS DE SOLIDARITÉ LOGEMENT DU VAL D'OISE**

**Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :**

**1/ APPROUVE** la nouvelle convention,

**2/ AUTORISE** le titulaire de la délégation du service public de production, transport et distribution collective d'énergie calorifique à verser la participation de la CACP au FSL selon les modalités définies dans la convention.

**3/ AUTORISE** le Président ou son représentant à signer cette convention ainsi que tous les actes nécessaires à sa mise en œuvre.

**7. CONTRAT DE VILLE : RAPPORT ANNUEL 2019 - AVENANT DE PROLONGATION DE LA CONVENTION D'UTILISATION D'ABATTEMENT DE TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES (TFPB) EN QUARTIERS PRIORITAIRES (QPV)**

**Après en avoir délibéré à l'unanimité et 5 abstentions le Conseil :**

- 1/ APPROUVE** le projet de rapport annuel 2019 du contrat de ville,
- 2/ APPROUVE** l'avenant à la convention d'utilisation de l'abattement de taxe foncière sur les propriétés bâties dans les quartiers prioritaires de Cergy-Pontoise,
- 3/ AUTORISE** le Président ou son représentant à signer cet avenant et à prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre de ces décisions.

**8. DÉLÉGATION DES AIDES À LA PIERRE - PARC PRIVÉ : AVENANT POUR L'ANNÉE 2020 À LA CONVENTION POUR LA GESTION DES AIDES À L'HABITAT PRIVÉ**

**Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :**

- 1/ APPROUVE** l'avenant annuel 2020 à la convention pour la gestion des aides à l'habitat privé,
- 2/ AUTORISE** le Président ou son représentant à signer cet avenant ainsi que tout document permettant la mise en œuvre de cette décision.

**9. CONTRAT DE CONCESSION DU SERVICE PUBLIC DE GESTION DES PARCS DE STATIONNEMENT D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRES : AVENANT N°1**

**Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :**

- 1 /APPROUVE** les termes du projet d'avenant n°1 au contrat de concession du service public de gestion des parcs de stationnement d'intérêt communautaire,
- 2/ AUTORISE** le Président ou son représentant à signer l'avenant n° 1 ainsi que ses actes subséquents.

**10. CONVENTION DE FINANCEMENT DE TRAVAUX D'INVESTISSEMENT IMMOBILIER DE L'ASSOCIATION GROUPE ESSEC DANS LE CADRE DU PROJET DE RÉNOVATION-EXTENSION ' ESSEC 2020 ': AVENANT N°2**

**Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :**

- 1/ APPROUVE** la signature de l'Avenant n°2 à la Convention de financement des travaux d'investissement immobiliers relatifs au projet de rénovation-extension de l'ESSEC « ESSEC 2020 »
- 2/ AUTORISE** le Président, ou son représentant, à signer l'avenant à la convention avec le Groupe ESSEC
- 3/ PRECISE** que les crédits nécessaires restant seront inscrits au budget d'investissement pour les années 2021 à 2023.

Madame Céline ALVES-PINTO ne prend pas part au vote

**11. CONVENTION DE PARTENARIAT TRIENNALE ENTRE LA CACP ET LE PÔLE EMPLOI**

**Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :**

- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention de coopération entre la CACP et Pôle emploi Val d'Oise pour la période du 13 octobre 2020 et jusqu'en 2023.

**12. CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT RÉGIONAL - CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS 2020-2022 AVEC LE DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE**

**Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :**

- 1/ APPROUVE** la convention d'objectifs et de moyens 2020-2022 avec le Département du Val d'Oise,
- 2/ AUTORISE** le Président, ou son représentant, à signer la convention pluriannuelle 2020-2022 avec le Département du Val d'Oise et les avenants s'y rapportant,
- 3/ DIT QUE** les recettes nécessaires sont prévues aux BP 2020 à l'opération 16EFU10032 – Chapitre 74 – Fonction 311 - Nature 7473.

**13. CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT RÉGIONAL - AVENANTS N°1 À LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE DANS LE CADRE DES PROJETS ' EN SCÈNE ! DANSE ET THÉÂTRE '**

**Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :**

- 1/ AUTORISE** le Président, ou son représentant, à signer les deux avenants « En scène ! » N° 1 avec le Département du Val d'Oise.

**14. CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT RÉGIONAL - TARIFICATION SPÉCIFIQUE DANS LE CADRE DES CONCERTS ORGANISÉS AVEC JAZZ AU FIL DE L'OISE AU COURS DE LA SAISON ARTISTIQUE 2020-2021**

**Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :**

- 1/ ADOPTE** une tarification spécifique de 17 € (plein tarif) et de 13 € (tarif réduit) applicable par le Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR) dans le cadre des concerts co-organisés avec Jazz au fil de l'Oise au cours de la saison 2020-2021,
- 2/ DIT QUE** les recettes nécessaires sont prévues à l'opération 16EFU10032, Fonction 311, Chapitre 70, nature 70632.

**15. CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT RÉGIONAL - EXONÉRATION DES FRAIS D'INSCRIPTION POUR LES ÉLÈVES DU CYCLE 2 DE MUSIQUES ACTUELLES**

**Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :**

- 1/ APPROUVE** l'exonération des frais d'inscription pour les élèves du cycle 2 de musiques actuelles,
- 2/ INSCRIT** cette exonération dans les tarifs spécifiques de la grille tarifaire et du règlement tarifaire du CRR pour une application dès la rentrée 2020,

**16. BASE DE PLEIN AIR ET DE LOISIRS : RÉAJUSTEMENT DE LA PARTICIPATION AU FONCTIONNEMENT DE L'ILE DE LOISIRS AU TITRE DE L'EXERCICE 2020**

**Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :**

- 1/ DECIDE**, de procéder à un réajustement de la participation complémentaire au Syndicat Mixte d'Etude d'Aménagement et de Gestion (SMEAG) pour un montant de 400 000 € au titre de l'exercice 2020.

**2/ PRECISE QUE** les crédits nécessaires sont rattachés au Budget 2020, section de fonctionnement - DSVE / 414 / 65548/ SPOR-16 EQL10210.

**17. PISCINE DU PARVIS À CERGY : ADOPTION DU PLAN D'ORGANISATION DE LA SURVEILLANCE ET DES SECOURS (POSS)**

**Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :**

- **DECIDE** d'adopter le nouveau POSS de la piscine du Parvis, tel que joint en annexe.

**18. COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE AVEC LA VILLE DE PORTO-NOVO : CONVENTION POUR LE RENFORCEMENT DES MOYENS D'ACCOMPAGNEMENT DU PROJET PORTO-NOVO VILLE VERTE - VERSEMENT D'UNE SUBVENTION À LA CACP**

**Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :**

**1/ APPROUVE** la convention spécifique à intervenir avec la ville de Porto-Novo intitulée « *Mise en œuvre du projet Porto-Novo Ville Verte Période 2020-2022* »

**2/ AUTORISE** le Président ou son représentant à la signer,

**3/ AUTORISE**, conformément aux termes de cette convention, la perception par la CACP d'une subvention annuelle de 20 000 € versée par la Ville de Porto-Novo pour la période 2020- 2022.

**19. MENU COURT - DÉMOLITION, ACQUISITION DE LOCAUX ET TRANSFERT DU CENTRE SOCIAL : FONDS DE CONCOURS - CONVENTION**

**Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :**

**1/ APPROUVE** la convention d'attribution de fonds de concours à intervenir avec la commune de Menucourt pour les travaux de démolition, acquisition de locaux et le transfert du centre social,

**2/ ENREGISTRE** le plan de financement prévisionnel,

**3/ AUTORISE** le Président ou son représentant à signer ladite convention,

**4/ DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif 2020 – opération 19AUT20724 – imputation 2041412.

**20. MENU COURT - DÉMOLITION DU CENTRE DE LOISIRS ET RÉAMÉNAGEMENT DES ESPACES ET CRÉATION D'UNE PLACE DES FÊTES : FONDS DE CONCOURS - CONVENTION**

**Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :**

**1/ APPROUVE** la convention d'attribution de fonds de concours à intervenir avec la commune de Menucourt pour les travaux de démolition du centre de loisirs, le réaménagement de l'espace et la création d'une place des fêtes

**2/ ENREGISTRE** le plan de financement prévisionnel,

**3/ AUTORISE** le Président ou son représentant à signer ladite convention,

**4/ DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif 2020 – opération 19AUT20725 imputation 820 2041412

**21. ZONE D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉ (ZAC) GRAND CENTRE À CERGY:  
CONVENTION DE PARTICIPATION DES CONSTRUCTEURS AVEC CY CERGY PARIS  
UNIVERSITÉ - MAISON INTERNATIONALE DE LA RECHERCHE**

**Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :**

**1/ APPROUVE** les termes de la convention de participation des constructeurs entre la Communauté d'agglomération de Cergy Pontoise et CY Cergy Paris Université,

**2/ AUTORISE** le Président, ou son représentant, à signer cette convention de participation.

Madame Malika YEBDRI ne prend pas part au vote

**22. ZONE D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉ (ZAC) GRAND CENTRE À CERGY:  
CONVENTION DE PARTICIPATION DES CONSTRUCTEURS AVEC 3F RÉSIDENCES**

**Après en avoir délibéré à l'unanimité et 1 abstention le Conseil :**

**1/ APPROUVE** les termes de la convention de participation des constructeurs entre la Communauté d'agglomération de Cergy Pontoise et 3F résidences,

**2/ AUTORISE** le Président, ou son représentant, à signer cette convention de participation.

**23. PATRIMOINE - CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE POUR L'USAGE D'UN  
IMMEUBLE BÂTI À SOGE 2000**

**Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :**

**1/ APPROUVE** la convention d'occupation temporaire avec l'entreprise BREZILLON pour l'usage des anciens locaux de la SCI TONIC au sein de l'immeuble SOGE 2000,

**2/ AUTORISE** le Président ou son représentant à signer ladite convention.

**24.1 ARCHIVES ÉLECTRONIQUES : PROGRAMME VITAM**

**Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :**

**1/ AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention VITAM.

**24. ARCHIVES ÉLECTRONIQUES : APPEL À PROJETS " ARCHIVAGE NUMÉRIQUE EN  
TERRITOIRES"**

**Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :**

**1/ AUTORISE** le Président ou son représentant à déposer la candidature de la CACP à l'appel à projets « Archivage numérique en Territoires ».

**25. FINANCES - FONDS EUROPEENS - INVESTISSEMENTS TERRITORIAUX INTEGRES  
(ITI) - DESIGNATION DES MEMBRES DU COMITE DE SELECTION**

**Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :**

**1/ DESIGNE** les membres suivants, représentants de la CACP au sein du comité de sélection et de suivi de l'ITI de Cergy-Pontoise :

- Mme Von Euw, Vice-Présidente déléguée à la Stratégie financière et aux Financements extérieurs, représentant le Président de la CACP
- M. Le Cam, Vice-Président délégué au Développement économique et à l'Economie sociale et solidaire VP
- Mme Rochdi, Conseillère déléguée aux Solidarités

**2/ AUTORISE** le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à la mise en œuvre de l'ITI Cergy-Pontoise.

## **26. ADMINISTRATION GÉNÉRALE - COMMISSIONS THÉMATIQUES : DÉSIGNATION DES MEMBRES**

**Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :**

**1/ ACTE** la composition des commissions,

**2/ DECIDE**, à l'unanimité, de ne pas recourir au scrutin secret pour procéder aux nominations,

**3/ DESIGNE** dans le respect du principe de la représentation proportionnelle les membres pour chacune des commissions créées,

**4/ DECIDE** que la Vice-présidence de ces commissions sera assurée par un Vice-président titulaire et un Vice-Président suppléant, élus en leur sein par chacune des commissions.

## **27. COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (CIID) - PROPOSITION D'UNE LISTE DE PERSONNES APPELÉES À SIÉGER**

**Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :**

**1/ APPROUVE** la liste des personnes appelées à siéger à la commission intercommunale des impôts directs (CIID) figurant en annexe de la délibération.

**2/ DIT** que le Président est chargé d'en assurer la transmission aux services fiscaux.

## **28.1 DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION AU SEIN D'ORGANISMES EXTÉRIEURS : IUT DE CERGY-PONTOISE**

**Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :**

**1/ DECIDE** de ne pas recourir au scrutin secret pour procéder à cette nomination.

**APRES AVOIR PROCÉDE A L'ELECTION :**

- Présents : 65

- Exprimés : 68 (dont 3 pouvoirs)

**2/ DESIGNE** : Monsieur Thibault HUMBERT

Comme représentant de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise au sein du conseil de l'IUT.



**28. DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION AU SEIN D'ORGANISMES EXTÉRIEURS :EISTI**

**Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :**

**1/ DECIDE** de ne pas recourir au scrutin secret pour procéder à cette nomination.

**APRES AVOIR PROCEDE A L'ELECTION :**

- Présents : 65

- Exprimés : 68 (dont 3 pouvoirs)

**2/ DESIGNE :** Monsieur Thibault HUMBERT

Comme représentant de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise au sein du conseil d'administration de l'I EISTI.

**29. ADMINISTRATION GÉNÉRALE - COMMISSIONS DE DÉLÉGATION DE SERVICES PUBLICS - ELECTION DES MEMBRES : MODALITÉS DE DÉPÔT DES LISTES**

**Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :**

**1/DECIDE** la création de trois Commissions de délégation de services publics thématiques ayant respectivement pour objet les services publics suivants :

- Eau et Assainissement des Eaux Usées ;
- Déchets Ménagers et Chauffage Urbain ;
- Stationnement d'intérêt communautaire et Equipement communautaire de l'Aren'Ice.

**2/APPROUVE** les conditions de dépôts des listes permettant de procéder à l'élection des membres siégeant au sein des dites Commissions de délégation de service public.

**3/ DECIDE** d'appeler au dépôt desdites listes permettant de procéder à l'élection des membres desdites Commissions.

**30. RESSOURCES HUMAINES - CRÉATIONS ET SUPPRESSION - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES**

**Après en avoir délibéré à l'unanimité et 2 abstentions le Conseil :**

**1/ DECIDE DE CREER** les postes liés aux grades et aux emplois suivants au tableau des effectifs du budget principal :

**Agent de maintenance technique**

Cadres d'emplois des agents de maîtrise et des adjoints techniques

1 poste à temps complet

**Agent d'accueil et d'entretien**

Cadres d'emplois des agents de maîtrise et des adjoints techniques

1 postes à temps complet

**Attaché(e) de Direction**

Cadres d'emplois des attachés et des rédacteurs

1 poste à temps complet

**Chargé d'administration**

Cadres d'emplois des assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques, des rédacteurs, des adjoints administratifs et des adjoints du patrimoine

1 poste à temps complet

**Est remplacé par Chargé(e) de production événementiel**  
 Temps complet  
 Les activités du poste restent inchangées  
**Chargé(e) de projet urbaniste économiste**  
**Est remplacé par Chargé(e) de projet urbaniste économiste – Campus international**  
 Temps complet  
 Les activités du poste restent inchangées  
**Chef d'équipement Centre de Production Végétale**  
**Est remplacé par Responsable du Centre de Production Végétale**  
 Temps complet  
 Les activités du poste restent inchangées  
**Chef de projet mobilité**  
**Est remplacé par Chef de projet mobilité et stationnement**  
 Temps complet  
 Les activités du poste restent inchangées  
**Chef de projet numérique**  
**Est remplacé par Responsable de la cellule développement numérique-outils de communication**  
 Temps complet  
 Les activités du poste restent inchangées  
**Conseiller en prévention des risques professionnels**  
**Est remplacé par Responsable de secteur et Conseiller en prévention des risques professionnels**  
 Temps complet  
 Les activités du poste restent inchangées  
**DGA Culture, Sport, Vie étudiante et tourisme**  
**Est remplacé par DGA Culture, Sports, Vie étudiante, Tourisme et Relations Internationales, Développement Durables et Biodiversité**  
 Temps complet  
 Les activités du poste restent inchangées  
**Directeur des Etudes**  
**Est remplacé par Responsable du service développement des pratiques artistiques - Directeur des Etudes**  
 Temps complet  
 Les activités du poste restent inchangées  
**Directeur tourisme, relations Internationales, berges de l'Oise**  
 Ajout des cadres d'emplois des ingénieurs en chef et des ingénieurs  
**Gestionnaire administrative**  
**Est remplacé par Gestionnaire administrative et financière**  
 Temps complet  
 Les activités du poste restent inchangées  
**Hôte(esses) d'accueil**  
**Est remplacé par Hôte(esses)**  
 Temps complet  
 Les activités du poste restent inchangées  
**Professeur d'enseignement artistique – Chant Référent**  
**Est remplacé par Professeur d'enseignement artistique - Fillères voix + chorale FM - Référent**  
 Temps complet  
 Les activités du poste restent inchangées  
**Professeur d'enseignement artistique – Danse, Eveil danse - Conseiller**  
**Est remplacé par Professeur d'enseignement artistique – Danse contemporaine, Eveil danse - Conseiller**  
 Temps complet  
 Les activités du poste restent inchangées

**Professeur d'enseignement artistique – Piano, Piano Forte**

Cadres d'emplois des professeurs d'enseignement artistique et des assistants d'enseignement artistique

1 poste à temps non complet – 13 heures 30 hebdomadaires

**Professeur d'enseignement artistique - Violon**

Cadres d'emplois des professeurs d'enseignement artistique et des assistants d'enseignement artistique

1 poste à temps non complet – 8 heures hebdomadaires

**Professeur d'enseignement artistique – Voix**

Cadres d'emplois des professeurs d'enseignement artistique et des assistants d'enseignement artistique

1 poste à temps complet

**Responsable de la Cellule Développement Durable – Biodiversité – Chef de projet Relations Internationales**

Cadres d'emplois des attachés et des ingénieurs

1 poste à temps complet

**3/ DECIDE DE MODIFIER** les postes liés aux grades et aux emplois suivants au tableau des effectifs du budget principal :

**Appariteur**

Est remplacé par **Agent Polyvalent**

Temps complet

Les activités du poste restent inchangées

**Chargé(e) d'étude Coordination documentaire et outils partagés**

Est remplacé par **Coordnateur (trice) du réseau des bibliothèques de Cergy-Pontoise**

Temps complet

Les activités du poste restent inchangées

**Chargé d'opération voirie**

Est remplacé par **Dessinateur projeteur chargé de maîtrise d'œuvre voirie**

Temps complet

Les activités du poste restent inchangées

**Acheteur**

Est remplacé par **Chargé(e) de mission optimisation des achats**

Temps complet

Les activités du poste restent inchangées

**Agent polyvalent logistique / Evènementiel**

Est remplacé par **Agent polyvalent logistique**

Temps complet

Les activités des cinq postes restent inchangées

**Agent polyvalent logistique / Evènementiel – référent régisseur**

Est remplacé par **Agent polyvalent logistique – référent régisseur**

Temps complet

Les activités du poste restent inchangées

**Chargé(e) de GPEEC**

Est remplacé par **Chargé(e) de GPEC et Assistant(e) de Direction**

Temps complet

Les activités du poste restent inchangées

**Chargé(e) de mission observatoire**

Est remplacé par **Chargé(e) d'études observatoire**

Temps complet

Les activités du poste restent inchangées

**Chargé(e) de production**

Cadres d'emplois des professeurs d'enseignement artistique et des assistants d'enseignement artistique

1 poste à temps non complet – 7 heures 30 hebdomadaires

**Professeur d'enseignement artistique - Violon**

Cadres d'emplois des professeurs d'enseignement artistique et des assistants d'enseignement artistique

1 poste à temps non complet – 14 heures hebdomadaires

**Responsable de la Cellule Développement Durable - Biodiversité**

Cadres d'emplois des attachés et des ingénieurs

1 poste à temps complet

**2/ DECIDE DE SUPPRIMER** les postes liés aux grades et aux emplois suivants au tableau des effectifs du budget principal :

**Médiateur documentaire**

Cadres d'emplois des assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques, des rédacteurs, des adjoints administratifs et des adjoints du patrimoine

1 poste à temps complet

**Directrice de la scène des musiques actuelles de Cergy-Pontoise**

Cadres d'emplois des attachés

1 poste à temps complet

**Professeur d'enseignement artistique - Accomp de groupe/Form musicale, Basse élec, Combos**

Cadres d'emplois des professeurs d'enseignement artistique et des assistants d'enseignement artistique

1 poste à temps complet

**Professeur d'enseignement artistique - Danse Classique – Coordinateur**

Cadres d'emplois des professeurs d'enseignement artistique et des assistants d'enseignement artistique

1 poste à temps non complet – 17 heures 30 hebdomadaires

**Professeur d'Enseignement Artistique - Danse Jazz**

Cadres d'emplois des professeurs d'enseignement artistique et des assistants d'enseignement artistique

1 poste à temps non complet : 7 heures hebdomadaires

**Professeur d'enseignement artistique - Eveil et Initiation Danse**

Cadres d'emplois des professeurs d'enseignement artistique et des assistants d'enseignement artistique

1 poste à temps non complet : 4 heures 45 hebdomadaires

**Professeur d'enseignement artistique - Formation musicale**

Cadres d'emplois des professeurs d'enseignement artistique et des assistants d'enseignement artistique

1 poste à temps non complet : 12 heures hebdomadaires

**Professeur d'enseignement artistique - Formation musicale**

Cadres d'emplois des professeurs d'enseignement artistique et des assistants d'enseignement artistique

1 poste à temps non complet : 6 heures 15 hebdomadaires

**Professeur d'enseignement artistique - Piano**

Cadres d'emplois des professeurs d'enseignement artistique et des assistants d'enseignement artistique

1 poste à temps non complet – 3 heures hebdomadaires

**Professeur d'enseignement artistique - Piano**

Cadres d'emplois des professeurs d'enseignement artistique et des assistants d'enseignement artistique

1 poste à temps non complet – 4 heures hebdomadaires

**Chef de bassin**

Cadres d'emplois des conseillers des activités physiques et sportives et des éducateurs des activités physiques et sportives

1 poste à temps complet

**Chef de Projet Grand Centre**

Cadres d'emplois des ingénieurs en chef et des ingénieurs

1 poste à temps complet

**Maître-nageur sauveteur**

Cadres d'emplois des éducateurs des activités physiques et sportives

6 postes à temps complet

**Professeur d'enseignement artistique – Accompagnement piano**

Cadres d'emplois des professeurs d'enseignement artistique et des assistants d'enseignement artistique

1 poste à temps complet

**Professeur d'enseignement artistique - Accomp de groupe/Form musicale, Basse élec, Combos - Coordinateur**

Cadres d'emplois des professeurs d'enseignement artistique et des assistants d'enseignement artistique

1 poste à temps complet

**Professeur d'enseignement artistique - Danse Classique – Coordinateur**

Cadres d'emplois des professeurs d'enseignement artistique et des assistants d'enseignement artistique

1 poste à temps complet

**Professeur d'Enseignement Artistique - Danse Jazz**

Cadres d'emplois des professeurs d'enseignement artistique et des assistants d'enseignement artistique

1 poste à temps non complet : 9 heures 30 hebdomadaires

**Professeur d'enseignement artistique - Eveil et Initiation Danse**

Cadres d'emplois des professeurs d'enseignement artistique et des assistants d'enseignement artistique

1 poste à temps non complet : 5 heures 45 hebdomadaires

**Professeur d'enseignement artistique - Formation musicale**

Cadres d'emplois des professeurs d'enseignement artistique et des assistants d'enseignement artistique

1 poste à temps non complet : 14 heures hebdomadaires

**Professeur d'enseignement artistique - Formation musicale**

Cadres d'emplois des professeurs d'enseignement artistique et des assistants d'enseignement artistique

1 poste à temps non complet : 7 heures 15 hebdomadaires

**Professeur d'enseignement artistique - Histoire de la musique Culture musicale – Coordination**

Cadres d'emplois des professeurs d'enseignement artistique et des assistants d'enseignement artistique

1 poste à temps complet

**Professeur d'enseignement artistique - Piano**

Cadres d'emplois des professeurs d'enseignement artistique et des assistants d'enseignement artistique

1 poste à temps non complet – 6 heures hebdomadaires

**Professeur d'enseignement artistique - Piano**

Cadres d'emplois des professeurs d'enseignement artistique et des assistants d'enseignement artistique

1 poste à temps non complet – 7 heures hebdomadaires

**Professeur d'enseignement artistique – Piano, Piano Forte**

**Professeur d'enseignement artistique – Formation musicale**

Est remplacé par **Professeur d'enseignement artistique - Formation musicale et Atelier Musique et danse**

Temps complet

Les activités du poste restent inchangées

**Professeur d'enseignement artistique - Formation Musicale /MAO**

Est remplacé par **Professeur d'enseignement artistique - Formation musicale / MAO Musiques actuelles - Coordinateur**

Temps complet

Les activités du poste restent inchangées

**Professeur d'enseignement artistique - Initiation musique et danse, Evell danse**

Est remplacé par **Professeur d'enseignement artistique - Initiation danse et anatomie - Ecriture et analyse du mouvement Laban**

Temps complet

Les activités du poste restent inchangées

**Régisseur lumière et image**

Est remplacé par **Régisseur lumière et vidéo**

Temps complet

Les activités du poste restent inchangées

**Responsable de l'animation du territoire**

Est remplacé par **Responsable du service développement culturel du territoire**

Temps complet

Les activités du poste restent inchangées

**Responsable de l'Espace de médiation artistique et culturel**

Est remplacé par **Responsable du Secteur Espace de médiation artistique et culturel La Maison des Arts**

Temps complet

Les activités du poste restent inchangées

**Responsable du service enseignement supérieur et Innovation**

Est remplacé par **Responsable du service enseignement supérieur, entrepreneuriat et Innovation**

Temps complet

Les activités du poste restent inchangées

**Responsable Secteur Action Culturelle**

Est remplacé par **Responsable Secteur Action Culturelle du CRR**

Temps complet

Les activités du poste restent inchangées

**Responsable Secteur Les Réseaux**

Est remplacé par **Responsable Secteur Animation Culturelle du territoire**

Temps complet

Les activités du poste restent inchangées

**4/ DECIDE DE MODIFIER** les postes liés aux grades et aux emplois suivants au tableau des effectifs du budget annexe chauffage urbain :

**Chargé(e) d'opération Chauffage urbain**

Temps complet

Ajout du cadre d'emplois des ingénieurs

**5/ PRECISE QUE** les emplois créés seront pourvus par des fonctionnaires titulaires de ces grades, ou en l'absence de ces fonctionnaires par des agents contractuels justifiant nécessairement des diplômes requis pour se présenter aux concours correspondants au niveau du poste concerné ou d'une expérience professionnelle équivalente. La rémunération est calculée sur la base de la grille indiciaire et des primes afférentes au grade concerné.

**6/ AUTORISE**, en l'absence de candidature de fonctionnaires ou si la candidature d'un agent contractuel présente un avantage déterminant en matière d'expérience, de formation ou de compétence, le recrutement d'agents contractuels sur le fondement de l'article 3-3 dont les candidatures correspondent aux missions générales de l'emploi décrites dans le tableau des emplois. La rémunération sera fixée par le ou les cadres d'emplois ouverts pour chaque emploi.

**7/ PRECISE QUE** les dispositions autorisant le recours au recrutement d'agents contractuels suivront les évolutions règlementaires et législatives.

**8/ PRECISE QUE** le tableau des emplois permanents est annexée à la présente délibération.

**9/ AUTORISE** le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.

**10/ DIT QUE** les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois sont inscrits au budget, chapitre 012.

### **31. RESSOURCES HUMAINES - MODALITÉS DE PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE DÉPLACEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Après en avoir délibéré à l'unanimité et 5 abstentions le Conseil :**

**1/ DECIDE** d'abroger les délibérations n°44 et n°45 du 13 décembre 2011.

**2/ DECIDE** que le remboursement des frais de déplacement est un droit pour l'élu communautaire dès lors qu'il a été dûment missionné par le Conseil Communautaire, à savoir en possession d'un mandat spécial l'autorisant à se déplacer.

Les frais de déplacement qui n'ont pas pour objet une formation seront remboursés sur présentation d'un mandat spécial.

Le mandat spécial est octroyé à l'élu communautaire pour accomplir une mission d'intérêt communautaire entrant dans son domaine d'intervention.

Le mandat spécial exclut toutes les activités courantes de l'élu communautaire et doit correspondre à une opération déterminée, de façon précise, quant à son objet, et limitée dans sa durée. Le mandat spécial doit entraîner des déplacements inhabituels et indispensables.

Le mandat spécial doit être conféré à l'élu communautaire par une délibération du Conseil Communautaire préalable au déplacement, cette délibération pouvant être postérieure à l'exécution de la mission en cas d'impossibilité de réunir le Conseil Communautaire avant le déplacement.

**3/ DECIDE** de rembourser les frais de déplacement des élus communautaires sur le territoire de la Métropole selon les modalités suivantes :

- L'indemnité forfaitaire de remboursement des frais de repas, pour les élus communautaires en déplacement pendant la totalité de la période comprise entre 11 heures et 14 heures (repas du midi) et/ou de 19h à 21h (repas du soir), suit le taux maximal fixé pour les personnels civils de l'Etat.
- L'indemnité forfaitaire de remboursement des frais d'hébergement (chambre et petit déjeuner compris) sur l'ensemble du territoire, suit le taux maximum fixé pour les personnels civils de l'Etat.
- Le remboursement des frais de transport est autorisé lorsqu'il est lié à l'utilisation :
  - o Des transports en commun (train, bus, métro, ...)
  - o D'un abonnement journalier de service public de location de vélos ;
  - o Du train : sur la base du billet SNCF 2ème Classe de façon générale et sur la base du

- billet SNCF 1ère Classe de façon exceptionnelle, après autorisation du Conseil Communautaire dans le cadre du mandat spécial,
  - o De l'avion : de manière exceptionnelle et sur la base du tarif de la classe la plus économique après autorisation du Conseil Communautaire dans le cadre du mandat spécial,
  - o De taxi et/ou en véhicule avec chauffeur (VTC), inscrit au registre des VTC, sur de courtes distances, soit en cas d'absence permanente ou occasionnelle, de moyens de transport en commun, soit lorsqu'il y a obligation attestée de porter du matériel fragile, lourd, encombrant ou précieux ;
  - o De péage et de parking, sur présentation des pièces justificatives, pour les missions n'excédant par 72h.
- Les remboursements ci-dessus sont autorisés, uniquement après autorisation par mandat spécial préalablement au déplacement, et sur présentation de justificatifs au seul ordonnateur, lorsque les élus communautaires se déplacent.
  - Un titre de transport en commun sur la Région Ile de France peut être mis à disposition des élus communautaires par des régisseurs désignés, dans le cadre des missions liées à leur métier.

**4/ DECIDE** de rembourser les frais de déplacement des élus communautaires en Outre-Mer et à l'Etranger selon les modalités suivantes :

- Les taux applicables sont déterminés par la réglementation en vigueur ;
- Le calcul de la contre-valeur en euros, le taux de change applicable sera celui en vigueur le 1er jour du mois du déplacement en ce qui concerne le remboursement des frais engagés par l'agent ;
- Les taux de l'indemnité de mission pour les déplacements en outre-mer ou à l'étranger seront réduits selon un pourcentage défini par la réglementation lorsque l'agent est logé gratuitement, lorsque l'élu communautaire est nourri gratuitement aux repas du midi et du soir ou à l'un ou l'autre de ces repas ;
- Cette indemnité de mission n'est pas due lorsque l'élu communautaire n'engage aucune dépense pour son hébergement ou son alimentation ;
- L'achat des billets d'avion aller et retour vers la destination en outre-mer ou à l'étranger des élus communautaire dans le cadre des déplacements temporaires sera à la charge directe de la collectivité ;
- Le remboursement des frais de transport est autorisé lorsqu'il est lié à l'utilisation de taxi et/ou en véhicule avec chauffeur (VTC), inscrit au registre des VTC, sur de courtes distances, soit en cas d'absence permanente ou occasionnelle, de moyens de transport en commun, soit lorsqu'il y a obligation attestée de porter du matériel fragile, lourd, encombrant ou précieux, soit sous réserve de l'autorisation préalable du Conseil communautaire ;
- Le remboursement des frais de parking à l'aéroport de départ pendant toute la durée du voyage ne pourra pas être possible et sera à la charge pleine et entière de l'élu communautaire ;
- L'agent ne pourra pas se faire rembourser les frais de décalage d'avion, dans le cas où ce changement serait de son fait ;
- Les remboursements ci-dessus qu'après autorisation par le Conseil Communautaire par le biais du mandat spécial et sur présentation de justificatifs au seul ordonnateur.
- Les frais de vaccins, des frais de traitement contre le paludisme et de visa rendus obligatoires par un déplacement à l'étranger envisagé seront pris en charge par la collectivité.

**5/ DECIDE QUE** tous les remboursements ne pourront s'effectuer que sur la présentation des pièces justificatives et dans la limite des taux applicables déterminés par la réglementation en vigueur.

**6/ DIT QUE** les crédits nécessaires aux crédits afférents aux frais de mission des élus communautaires sont inscrits au budget, chapitre 65.



**INFORMATION SUR LES TRAVAUX DES BUREAUX, ET SUR LES ATTRIBUTIONS EXERCÉES  
PAR LE PRÉSIDENT PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL**

Le Conseil est informé des travaux du Bureau, ainsi que des attributions exercées par le Président par délégation de l'organe délibérant, du 27 juin au 6 octobre 2020.

La séance est levée à 22h40

Fait à Cergy, le 15 octobre

Affiché à l'Hôtel d'agglomération le **16 OCT. 2020**

Le Président  
Jean-Paul JEANBON



Le texte complet des délibérations à caractère réglementaire, mentionnées au présent compte – rendu sommaire, est publié au Recueil des Actes Administratifs n°10-2020 mis à disposition du public le **20 OCT. 2020**